

Je vous recommande vivement, monsieur l'Inspecteur, d'étudier une conférence du Dr. Riand sur ce sujet, reproduite dans le *Journal de l'Instruction Publique*.

IV. Il y a encore certaines municipalités où les enfants ne sont pas pourvus de tous les livres nécessaires. Cela est impardonnable, surtout depuis l'établissement du "Dépôt de livres et autres fournitures d'école." Les parents ne peuvent prétexter de leur manque d'argent, puisque la municipalité peut en tout temps obtenir des livres du Dépôt par un ordre de retenue sur la subvention semi-annuelle.

Vous serez donc très-stricts sur ce point. Surtout faites bien comprendre aux secrétaires-trésoriers que les fournitures achetées avec l'argent de la municipalité, c'est-à-dire le produit des cotisations ou la subvention, doivent être, non pas vendues, mais distribuées gratuitement aux enfants.

V. Le temps n'est plus où il était permis de fermer les yeux sur l'insuffisance des maîtres et des maîtresses. Jadis le nombre de ceux qui consentaient à se consacrer à la carrière de l'enseignement ne répondait pas aux besoins du pays; aujourd'hui le nombre en est trop considérable; quelques-uns restent en disponibilité. Nous pouvons donc faire un choix. Ne vous contentez pas de savoir que le titulaire d'une école est porteur d'un brevet de capacité. Constatez s'il a vraiment la capacité voulue, et s'il ne l'a pas, demandez son renvoi ou faites-moi rapport.

VI. Un point sur lequel vous devez insister absolument, c'est l'uniformité des livres classiques. Il faut que dans chaque école les élèves se servent tous du même manuel; sans cela l'enseignement devient à peu près impossible. Que les intéressés s'entendent pour acheter, par exemple, telle grammaire, telle arithmétique, telle géographie, et que l'on ne voie plus la même matière étudiée dans deux ou trois auteurs différents.

VII. Insistez également pour que partout l'on adopte les nouveaux livres de comptabilité. Ils sont simples et peu coûteux. Leur emploi a déjà produit d'excellents résultats.

Agréez, monsieur l'Inspecteur, l'assurance de mes sentiments très-distingués.

LE SURINTENDANT,

GÉDÉON OUIMET.

CIRCULAIRE aux maisons d'éducation subventionnées et non-subventionnées, à messieurs les Inspecteurs d'écoles et aux Commissaires ou Syndics d'écoles.

Québec, le 18 mars 1879

M

Dans ma lettre circulaire du 5 juillet 1877, je vous invitais, "en vue des expositions provinciales ou autres," à conserver les devoirs de vos élèves. "La nature de mes fonctions, disais-je, me permet d'en brasser dans son ensemble notre système d'instruction publique: eh bien! j'ose affirmer que si, grâce à une

"bonne volonté active, nous parvenions à réunir toutes nos forces, nous pourrions, même dans une exposition internationale, soutenir toute concurrence."

Cette exposition scolaire, nous l'avons faite hardiment au dernier grand concours universel de Paris; nous avons recueilli les travaux de nos élèves, et nous les avons offerts comme le résultat sincère, pris sur le fait, de l'organisation et du fonctionnement de notre système d'enseignement public. Vous connaissez le succès qui a couronné notre tentative. Trois brevets d'officier de l'Instruction publique, un brevet d'officier d'académie, un diplôme de première classe (équivalant à une médaille d'or donné à notre enseignement primaire et à notre enseignement secondaire, une médaille d'or et deux médailles d'argent accordées à des particuliers, quatre médailles de bronze accordées à des institutions particulières, voilà notre part d'honneurs conquis dans cette lutte internationale.

Pourtant, il nous avait été impossible de réunir, comme j'en exprimais l'espoir, toutes nos forces; le temps a manqué à plusieurs maisons, surtout aux plus considérables, pour recueillir les travaux de leurs élèves.

Quoi qu'il en soit, le succès que nous avons obtenu nous autorise à continuer dans la même voie et à nous préparer à participer aux expositions, soit universelles, soit simplement locales, de l'avenir.

Je vous invite donc à prendre immédiatement vos mesures pour contribuer à l'exposition provinciale de Montréal ou à l'exposition générale d'Ottawa, en septembre prochain. Les moyens dont nous avons fait l'expérience pourront nous réussir encore. L'un de ces moyens est le *cahier de devoirs journaliers ou cahier unique*, dont l'emploi assure, d'abord, l'uniformité de la collection des travaux de classe, et ensuite, la parfaite bonne foi de l'exposition elle-même.

J'insiste sur ce dernier point. Nous ne devons pas chercher à faire une exposition de travaux exceptionnels, mais des travaux ordinaires de l'école. De la sorte, à côté de nos qualités nous verrons nos défauts, et les voyant, nous aviserons à nous en corriger: ce sera l'effet le plus salutaire de l'exposition.

Les circonstances d'ailleurs se prêtent à nos vues. Au terme de l'année scolaire, on ordonne des travaux destinés spécialement à démontrer les progrès de chaque élève: ce sont ces compositions de fin d'année que je vous propose de recueillir dans le *cahier unique* et de m'adresser, après les avoir corrigées comme d'habitude.

Je voudrais aussi, en particulier, que chaque instituteur m'envoyât sur deux feuilles distinctes, 1^o l'emploi du temps dans son école, 2^o le programme d'études qu'il a adopté.

Inutile d'ajouter que tous les travaux d'élèves, de quelque nature qu'ils soient, seront reçus avec empressement.

Je vous engage une dernière fois à me donner votre concours pour l'exposition prochaine, et je vous prie, si la chose vous est possible, de me dire d'ici à quelques jours quelle est votre intention à cet égard.

Veuillez bien agréer l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

LE SURINTENDANT,

GÉDÉON OUIMET.